

Lognes, le 09 mai 2012

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2012**

**PRÉSENTS :** M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme BEN HASSINE, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme CORDIER qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme HERMANN-FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT.

**ABSENTS :** M. MBAYE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Annick MIGNON.

**1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 29 VOIX POUR** (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN-FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU) **ET 3 CONTRE** (Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 26 mars 2012.

**2. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 avril 2012.

### **3. TARIFS DES SORTIES FAMILIALES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'appliquer à compter du 15 mai 2012 et jusqu'au 31 août 2012, la grille de tarifs suivante pour les sorties familiales :

#### **Tarifs par sortie et par personne pour les sorties familiales**

Tranche	Revenus mensuels	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
A	0 à 529,00	1,19	1,10	1,00
B	529,01 à 741,00	1,54	1,42	1,30
C	741,01 à 953,00	2,06	1,90	1,73
D	953,01 à 1165,00	2,58	2,37	2,17
E	1165,01 à 1376,00	3,09	2,84	2,60
F	1376,01 à 1695,00	3,73	3,44	3,14
G	1695,01 à 2013,00	4,51	4,15	3,79
H	2013,01 à 2330,00	5,28	4,86	4,44
I	2330,01 à 2648,00	6,05	5,57	5,09
J	2648,01 à 2965,00	6,83	6,28	5,74
K	2965,01 à 3389,00	7,73	7,11	6,49
L	3389,01 à 3812,00	8,76	8,06	7,36
M	Supérieur à 3812,00	9,52	8,76	8,00
	Extérieurs	15,00	15,00	15,00

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice.

### **4. SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS - ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'octroyer au titre de l'année 2012, le montant net de la subvention de fonctionnement suivante :

- 800 € à l'Association « Pari au large »,
- 8 200 € à l'Association « Médias Forum 77 ».

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**5. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE « U.S. LOGNES FOOTBALL » ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer à **L'U.S. LOGNES FOOTBALL**, au titre de l'année 2012, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

<b>- U.S. LOGNES FOOTBALL</b>	<b>38 000 euros</b> (trente huit mille euros)
-------------------------------	--

**PRECISE** que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour 2012,

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Lognes et **L'U.S. LOGNES FOOTBALL**.

**AUTORISE** le Maire, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE « MARNE-LA-VALLEE BASKET VAL MAUBUEE » ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer à **MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE**, au titre de l'année 2012, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

<b>- MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE</b>	<b>45 000 euros</b> (quarante cinq mille euros)
---	--

**PRECISE** que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour 2012.

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Lognes et le **MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE**.

**AUTORISE** le Maire, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

## **7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de verser au titre de l'année 2012, aux associations sportives les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>SUBVENTION 2012</b>
UNION SPORTIVE LOGNES VOLLEY BALL	4.300
RUGBY CLUB DE CHAMPS SUR MARNE/VAL MAUBUEE	800
SENGOL 77 FUTSAL	3 200
TENNIS CLUB DE LOGNES	15 000
LOGNES BADMINTON	1 800
ENTENTE PONGISTE DE LOGNES	9 000
GYM CLUB DE LOGNES	8 500
NOISIEL LOGNES ATHLETISME	3 800
JUDO CLUB DE LOGNES	5.300
VIET VO DAO CLUB DE LOGNES	3 500
TAEKWONDO CLUB DE LOGNES	3 000
AIKIDO CLUB DE LOGNES	1 600
LOGNES SPORTS LOISIRS	600
LE MILLE PATTES LOGNOT	300
PETANQUE CLUB DE LOGNES	700
CERCLE DES NAGEURS DU VAL MAUBUEE	1 000
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	7 000
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAILLIERE	700
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SEGRAIS	600
<b>TOTAL</b>	<b>70 700</b>

**DIT** que les acomptes versés seront déduits des subventions allouées.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

## **8. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/ MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL » (M.J.C. /M.P.T.) - ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2012, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T) ..... 195 000 €**  
(cent quatre-vingt-quinze mille euros)

**PRECISE** que les acomptes déjà versés seront déduits du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2012,

**APPROUVE** la convention financière correspondante avec la **Maison des Jeunes et de la Culture/Maison pour Tous Camille Claudel (M.J.C./M.P.T)**,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**9. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAISON DE L'ANIMATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE » (M.D.A.V.A.) – ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS,**

**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2012, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

**- MAISON DE L'ANIMATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ..... 152 200 €.**  
(cent cinquante deux mille deux cent euros)

**PRECISE** que les acomptes déjà versés seront déduits du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2012,

**APPROUVE** la convention financière correspondante avec la **Maison de l'Animation et de la Vie Associative (M.D.A.V.A)**.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES – ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer, au titre de l'année 2012 les subventions de fonctionnement suivantes aux associations culturelles et socioculturelles suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT NET EN EUROS</b>
ASSOCIATION FRATERNITE FRANCE ASIE	500
AGIR POUR MIEUX VIVRE L' HANDICAP VISUEL	150
CLUB DES POETES DE MARNE LA VALLEE	150
ASSOCIATION CULTURELLE DES COMORIENS	350
DOUBLE CROCHE	150
FEMMES LAO EN FRANCE	500
GRAIN D'IMAGE	800
LA PAUME DE TERRE	1200
LOGNES CREA LOISIRS	500
MAUBUEE - GONDOIRE ECHECS	150
MOT'ZAIÏQUE	200
QUI PERD GAGNE	200
SONS D'HISTOIRE	300

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**11. SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE ET SOLIDARITE – ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2012, le montant de la subvention de fonctionnement suivante :

- **ASSOCIATION CULTURE ET SOLIDARITE ..... 6.500 €**  
(six mille cinq cents euros)

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**12. VERSEMENT DE LA REDEVANCE AU F.O.N.J.E.P POUR LE POSTE DIRECTEUR DE LA MJC/MPT CAMILLE CLAUDEL – ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de verser au F.O.N.J.E.P., pour le poste de Directeur de la M.J.C./M.P.T. Camille Claudel, au titre de l'année 2012, le montant de la redevance suivante :

- **FEDERATION REGIONALE DES M.J.C. EN ILE-DE-France .....71 760 €.**  
(soixante et onze mille sept cent soixante euros)

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal.

**13. CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN DIRECTION DES SCOLAIRES ENTRE L'ASSOCIATION « LA FERME DU BUISSON - SCENE DE MARNE-LA-VALLEE », L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE ET LA COMMUNE DE LOGNES – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la Convention de partenariat sur les pratiques artistiques en direction des scolaires entre l'association « La Ferme Du Buisson – Scène Nationale de Marne-la-Vallée », l'Inspection de l'Education Nationale et la commune de Lognes - année scolaire 2011/2012.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**14. DELIBERATION AUTORISANT L'EMPLOI D'UN COLLABORATEUR DE CABINET ET MODALITES DE REMUNERATION.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**ANNULE** et remplace la délibération n° 060/2008 en date du 25 mars 2008,

**DÉCIDE**, d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet. Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987. Ces crédits seront prévus pour la durée du mandat du maire,

**DIT** que ce montant brut annuel suivra l'évolution de la rémunération des agents de la Fonction Publique.

**15. REQUALIFICATION DE L'EQUIPEMENT DENIS DIDEROT : MODIFICATION DE LA FICHE FINANCIERE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**ANNULE** et remplace la délibération n° 012/2012 du 13 février 2012

**APPROUVE** la nouvelle fiche financière modifiée relative à la requalification de l'équipement Denis Diderot pour un montant total de travaux de 3 323 946,36 □ annexée à la présente délibération.

**DIT** que le montant précité demeure prévisionnel et sera susceptible d'être actualisé en fonction de l'avancement des travaux

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

**16. CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE ALLEE LE VAU.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** la cession de l'emprise foncière constituée de la parcelle AF n°308 pour partie, soit une superficie de 201 m<sup>2</sup>, au profit de M. et Mme MENG demeurant au 5 allée Paul Claudel, pour un montant de 28 000 €, conforme à l'avis des Domaines et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire.

**AUTORISE** le Maire à signer la promesse de vente,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de cession qui en découlera.

**17. COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

<i>Décisions du Maire prises en vertu de la délégation</i> <b>prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b>		
<b>N° D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>
035/2012	12/03/2012	Emprunt de 300 000 euros auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.
038/2012	19/03/2012	Réalisation d'une fresque murale Parc du Mandinet par l'association HARDDECO.
039/2012	26/03/2012	Marché public à procédure adaptée relatif aux colis gourmands ou festifs. Lot n°2
040/2012	26/03/2012	Contrat d'entretien de l'auto laveuse Nilfisk BR600S affectée au Gymnase de la Liberté de Lognes.
063/2012	26/03/2012	Contrat de Cession STEAM PROD - « La Fanfare du Comptoir » samedi 7 avril 2012.

**18. MOTION.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 29 VOIX POUR** (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN-FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU), **2 ABSTENTIONS** (Melle ANDRIEU, M. COPIN) **ET 1 CONTRE** (Mme DEVOS-DELHEM).



**APPROUVE** la motion suivante :

Les questions de santé ont été très peu abordées lors de la campagne pour l'élection présidentielle. Pourtant la santé est l'une des préoccupations principales des Français et elle a semblé être cantonnée à des débats de spécialistes. Or, il s'agit bien de choix politiques ultralibéraux qui nous ont conduits, en dix ans, à reculer sur les valeurs humanistes et les acquis du Conseil national de la résistance en matière de santé et de protection sociale.

La question fondamentale est de savoir si le système économique est au service du progrès de l'Humanité ou si les femmes et les hommes doivent subir l'économie, en l'occurrence une marchandisation de la santé, avec par exemple la tarification à l'activité dans les établissements de santé.

Jamais dans l'histoire de l'humanité nous n'avons eu une telle espérance de vie issue de l'œuvre civilisatrice. Mais en même temps, les inégalités se sont creusées. La santé est devenue une source de profit. L'idée d'un hôpital entreprise (inclus dans la loi HPST « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » du 21 juillet 2009 est en contradiction totale avec l'hôpital public, élément majeur de stabilité sociale et expression de ce que la science peut faire pour améliorer la vie des femmes et des hommes. Des régressions inquiétantes montrent qu'il y a urgence à changer, comme le recul de la France de la 7<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> place en Europe pour la périnatalité ou celui de l'espérance de vie en bonne santé.

Enfin, au cours de ces dix dernières années, le progrès social pour les personnels hospitaliers a été brutalement stoppé avec une dégradation majeure des conditions de travail. Les patients et leur famille le constatent au quotidien : surcharge des urgences, manque de lits d'hospitalisation, difficultés d'accès aux soins (notamment en psychiatrie) et pour la prise de rendez-vous dans des spécialités telles que l'ophtalmologie, problèmes de prise en charge des personnes âgées ou des adultes handicapés...

Mais il n'y a pas que l'hôpital : il faut une véritable articulation des professions de santé entre ceux qui exercent en ville et dans les établissements de santé. Il est nécessaire de créer une université de la santé ouverte à toutes les professions, incluant la formation continue indépendante. Il convient de développer la santé dans les écoles, au travail, dans les prisons, mais aussi de mener des politiques de prévention...

Tous ces éléments ne font qu'un : celui d'un système de santé moderne et conquérant des nouveaux possibles. Un changement radical de la politique de santé est indispensable.

### **IL FAUT HUMANISER NOTRE SYSTEME DE SANTE.**

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21H00**

\*\*\*\*\*

Michel RICART

Maire de Lognes